

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 13 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Christophe NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS), Martial MAUGER (P. Mme NAUDOT), Emmanuel TISON (Mme SEGAUD CASTEX)

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

**LOCATIONS - CLOS NEUF – AVENANT AU BAIL CIVIL SIGNE AVEC CAEN LA MER HABITAT
POUR LA LOCATION DE LOCAUX DESTINES AUX ASSOCIATIONS**

DEL20210913_16

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : M. Chrétien - VU en C^o finances du 9/09/2021

Conformément à sa politique de soutien aux associations, la commune avait mis à disposition des associations « Entraide et Solidarité » et « Secours Libre » des locaux situés dans l'ancien centre technique de la commune, qui a été cédé récemment au bénéfice d'un projet de construction de logements et au centre Camille Claudel qui doit être réaménagé.

La municipalité s'était alors engagée à trouver d'autres locaux en remplacement pour permettre aux 2 associations caritatives de poursuivre leurs activités sur le territoire communal.

Par délibération en date du 24 juin 2019, le Conseil Municipal a pris la décision de louer des locaux situés en rez-de-chaussée du projet d'aménagement du Clos Neuf pour une durée de 30 années (correspondant à la période d'amortissement du prêt contracté pour les travaux) avec un loyer annuel de 34 242€TTC (en sus de la taxe foncière) et d'autoriser le maire à signer le bail civil inhérent avec l'office CAEN LA MER HABITAT (CLMH).

Eu égard au contexte actuel de crise sanitaire et de crise économique, les travaux d'aménagement exécutés par l'entreprise BOUYGUES IMMOBILIER pour le compte de l'office ont été réévalués et leur délai d'exécution prolongé. CLMH a sollicité la signature d'un avenant au contrat de location qui tienne compte de ces nouveaux éléments.

En conséquence, lu et entendu l'exposé, et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec l'office CAEN LA MER HABITAT l'avenant n°1 au bail civil du 16 septembre 2020, pour la location des locaux sis au « Clos Neuf » dans les conditions suivantes :

- ➡ Durée : 40 ans
- ➡ Loyer annuel : 34 800€TTC

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le **17 SEP. 2021**
Certifiée exécutoire le